

# **FCP UNIVERS AMBITION PLUS**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS**

**FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 178 244 dinars et un déficit net de la période de 19 422 dinars.

## ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du Fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS » au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les emplois en titres émis par « ATTIJARI BANK », « BIAT » et « EURO -CYCLES » représentent respectivement 10,11%, 12,49% et 10,53% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ Le ratio maximum de 5% relatif à l'emploi d'actif net de la société en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001, a connu plusieurs dépassements. Cette situation a été régularisée le 02/11/2015.
- ✓ Le ratio de liquidité et quasi liquidité fixé à un maximum de 20% de l'actif total représente 20,15% au 31/12/2015.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 29 Mars 2016

**ECC MAZARS**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**BILAN**  
arrêté au 31 décembre 2015  
(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>		
Actions et droits rattachés		142 325,360	189 457,059
Titres OPCVM		0,000	12 564,240
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>		
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		35 918,503	54 790,069
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>			
Autres débiteurs		0,000	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>178 243,863</b>	<b>256 811,368</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	369,095	1 006,442
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	1 782,113	1 696,988
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 151,208</b>	<b>2 703,430</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>176 092,655</b>	<b>254 107,938</b>
<b>CP1- Capital</b>	<b>3.7</b>	173 389,909	251 017,129
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>3.8</b>	<b>2702,746</b>	<b>3090,809</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19,048	18,564
Sommes distribuables de l'exercice		2 683,698	3 072,245
<b>ACTIF NET</b>		<b>176 092,655</b>	<b>254 107,938</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>178 243,863</b>	<b>256 811,368</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Du 01 janvier au 31 Décembre 2015**  
*(unité : en Dinars)*

	Notes	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.2</b>	<b>11 253,400</b>	<b>6 067,150</b>
Revenus des actions		9 708,200	5 782,000
Revenus des titres OPCVM		1 545,200	285,150
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>749,494</b>	<b>1 170,261</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>12 002,894</b>	<b>7 237,411</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>3.6</b>	<b>-3 895,454</b>	<b>-2 659,197</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>8 107,440</b>	<b>4 578,214</b>
<b>PR3- Autres produits</b>		0,000	0,000
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>3.6</b>	<b>-2 314,786</b>	<b>-2 096,751</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 792,654</b>	<b>2 481,463</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-3 108,956</b>	<b>590,782</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 683,698</b>	<b>3 072,245</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		3 108,956	-590,782
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-28 736,447	20 925,210
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		6 534,386	-21 058,788
Frais de négociation de titres		-3 012,703	-582,431
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-19 422,110</b>	<b>1 765,454</b>

**VARIATION DE L'ACTIF NET**Du 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

(unité : en Dinars)

	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<b>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>-19 422,110</b>	<b>1 765,454</b>
Résultat d'exploitation	5 792,654	2 481,463
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28 736,447	20 925,210
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 534,386	-21 058,788
Frais de négociation de titres	-3 012,703	-582,431
<b>AN2- Distributions de dividendes</b>	<b>-3038,696</b>	<b>-979,080</b>
<b>AN3- Transactions sur le capital</b>	<b>-55 554,477</b>	<b>35 604,488</b>
Souscriptions	<b>101 201,777</b>	<b>57 842,460</b>
- Capital	101 732,732	56 944,770
- Régularisation des sommes non distribuables	-491,587	190,540
- Régularisation des sommes distribuables	-39,368	707,150
Rachats	<b>-156 756,254</b>	<b>-22 237,972</b>
- Capital	-161 841,953	-22 821,678
- Régularisation des sommes non distribuables	6 455,835	460,539
- Régularisation des sommes distribuables	-3102,653	-147,640
-Droits de sortie	1 732,517	270,807
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-78 015,283</b>	<b>36 390,862</b>
<b>AN4- Actif net</b>		
En début de l'exercice	254 107,938	217 717,076
En fin de l'exercice	176 092,655	254 107,938
<b>AN5- Nombre de parts</b>		
En début de l'exercice	28 652	24 754
En fin de l'exercice	21 791	28 652
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>8,081</b>	<b>8,869</b>
<b>AN6- Taux de rendement</b>	<b>-7,68%</b>	<b>1,31%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

(Unité = en Dinar)

### **1. Présentation du Fond**

FCP UNIVERS AMBTION PLUS est un fond commun de placement de Catégorie action, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 07 janvier 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les opérations de souscriptions et de rachat ont été ouvertes au public le 12 février 2013.

La gestion du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF ».

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON PLUS.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2015** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2.1. Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

#### **2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille « titres » et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.3. Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

Les placements monétaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2015** à **142 325,360** dinars et se détaille ainsi :

##### Actions et droits rattachés :

Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif
ADWYA	570	3 506,277	3 603,540	2,02%
ATTIJARI BANK	750	14 146,629	18 021,750	10,11%
BEST LEASE	3 950	8 295,000	7 505,000	4,21%
BIAT	300	24 894,175	22 266,900	12,49%
CARTHAGE CEMENT	11 677	34 359,412	15 565,441	8,73%
EURO-CYCLES	550	15 950,000	18 775,350	10,53%
ONE TECH HOLDING	1 376	9 902,840	9 618,240	5,40%
SAH	1 000	8 979,267	9 704,000	5,44%
SOMOCER	1 053	3 099,670	2 130,219	1,20%
SOTIPAPIER	1 200	5 688,000	4 682,400	2,63%
SOTUVER	5 160	28 971,260	14 933,040	8,38%
TGH AA	1 000	1 100,000	630,000	0,35%
UIB	930	13 138,000	14 615,880	8,20%
ADWYA DA 1/12 31122015	570	290,700	273,600	0,15%
<b>Total actions et droits rattachés</b>		<b>172 321,230</b>	<b>142 325,360</b>	<b>79,84%</b>

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

<b>Entrée en portefeuille</b>		
<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
<b><u>Actions</u></b>		<b>247 717,690</b>
ASSAD	370	2 952,500
ATTIJARI BANK	420	10 374,500
BIAT	515	42 735,000
BT	300	3 150,500
CARTHAGE CEMENT	6 000	12 000,000
CIL	137	1 822,100
EURO CYCLES	3 000	87 000,000
ONE TECH HOLDING	500	3 625,000
SAH	2 270	22 304,500
SFBT	540	12 082,500
SOMOCER	1 053	3 099,670
SOTIPAPIER	1 200	5 688,000
SOTUVER	1 506	5 490,420
UADH	3 918	25 467,000
UIB	710	9 926,000
<b><u>Droit:</u></b>		<b>290,700</b>
ADWYA DA 1/12 31122015	570	290,700
<b><u>OPCVM</u></b>		<b>199 918,643</b>
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	1 922	199 918,643
<b>Total</b>		<b>447 927,033</b>

Les sorties du portefeuille titres du 01<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent ainsi :

<b>Sortie de portefeuille</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins values réalisées</b>
<b><u>Actions</u></b>		<b>266 469,242</b>	<b>273 069,300</b>	<b>6 600,058</b>
ADWYA	1 410	9 683,223	9 709,500	26,277
ARTES	1 900	14 877,900	13 082,500	- 1 795,400
ASSAD	2 920	23 112,000	14 600,000	- 8 512,000
ATTIJARI BANK	770	14 523,871	19 895,000	5 371,129
BEST LEASE	600	1 260,000	1 038,000	- 222,000
BIAT	215	17 840,825	16 797,500	- 1 043,325
BT	2 800	26 311,130	29 120,000	2 808,870
CIL	337	4 822,100	4 953,900	131,800
EURO CYCLES	2 450	71 050,000	72 460,000	1 410,000
LANDOR	550	4 870,910	3 624,500	- 1 246,410
SAH	1 270	13 325,233	16 304,700	2 979,467
SFBT	1 635	36 146,050	41 568,200	5 422,150
TGH AA	2 890	3 179,000	1 901,800	- 1 277,200
UADH	3 918	25 467,000	28 013,700	2 546,700
<b><u>OPCVM</u></b>	<b>2 042</b>	<b>212 417,283</b>	<b>212 351,611</b>	<b>- 65,672</b>
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	2 042	212 417,283	212 351,611	- 65,672
<b>Total</b>		<b>478 886,525</b>	<b>485 420,911</b>	<b>6 534,386</b>

### 3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **11253,400** dinars au **31 décembre 2015** contre **6067,150** dinars au **31 décembre 2014** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des titres OPCVM	1 545,200	285,150
Revenus des actions	9708,200	5782,000
<b>TOTAL</b>	<b>11 253,400</b>	<b>6 067,150</b>

### 3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2015** à **35918,503**Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif
Avoirs en Banque	24 888,320	13,96%
Intérêts courus sur compte bancaire	226,683	0,12%
Sommes à l'encaissement	10 803,500	6,06%
<b>Total des disponibilités</b>	<b>35 918,503</b>	<b>20,15%</b>

### 3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements à terme et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2015, s'élèvent à **749,494** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du compte de dépôt	274,053	242,194
Revenus des placements à terme	475,441	928,067
<b>TOTAL</b>	<b>749,494</b>	<b>1 170,261</b>

### 3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2015** à **2 151,208** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<b>Opérateurs Crédeurs</b>	<b>369,095</b>	<b>1 006,442</b>
Gestionnaire	175,996	577,480
Dépositaire	193,099	428,962
<b>Autres Crédeurs Divers</b>	<b>1 782,113</b>	<b>1 696,988</b>
Commissaire aux comptes	1 680,185	1 680,092
Etat Impôts et Taxes	87,010	0,000
Conseil du Marché Financier	14,918	16,896
Dividendes à payer	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 151,208</b>	<b>2 703,430</b>

### 3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3 895,454</b>	<b>2 659,197</b>
Commissions de gestion	3 541,317	2 417,440
Commissions de dépôt	354,137	241,757
<b>Autres Charges</b>	<b>2 314,786</b>	<b>2 096,751</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	1 680,093	1 873,326
Redevances CMF sur les OPCVM	300,113	204,867
Etats Impôts et taxes	65,000	34,700
Frais de publications	226,980	0,000
Frais Bancaires	42,600	-16,142
Autres Charges	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>6 210,240</b>	<b>4 755,948</b>

### 3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2015 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2014</b>	
Montant	251 017,129
Nombre de parts	28 652
Nombre de porteurs de parts	57
<b>Souscriptions réalisées</b>	
	<b>101 241,145</b>
Montant	101 732,732
Régularisation des sommes non distribuables	-491,587
Nombre de titres émis	11 612
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
	<b>-155 386,118</b>
Montant	-161 841,953
Régularisation des sommes non distribuables	6 455,835
Nombre de titres rachetés	18 473
Nombre de porteurs de parts sortants	-6
<b>Capital au 31/12/2015</b>	
	<b>173 389,909</b>
Montant	190 907,908
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	6 534,386
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-28 736,447
Frais de négociation de titres	-3 012,703
Régularisation des sommes non distribuables	5 964,248
Droit de sortie	1 732,517
Modification comptable	0,000
Nombre de parts	21 791
Nombre de porteurs de parts	51

### 3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2015	31/12/2014
Résultats d'exploitation	5 792,654	2 481,463
Régularisations de l'exercice	-3 108,956	590,782
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2 683,698</b>	<b>3 072,245</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19,048	18,564
<b>Sommes distribuables</b>	<b>2 702,746</b>	<b>3 090,809</b>

### 4. Autres informations

#### 4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2015	2014	2013
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>0,551</b>	<b>0,253</b>	<b>0,215</b>
Charges de gestion des placements	-0,179	-0,093	-0,083
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,372</b>	<b>0,160</b>	<b>0,132</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>-0,106</b>	<b>-0,073</b>	<b>-0,072</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,266</b>	<b>0,087</b>	<b>0,059</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,143	0,021	-0,018
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,123</b>	<b>0,107</b>	<b>0,042</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,143	-0,021	0,018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,319	0,730	-0,896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,300	-0,735	-0,007
Frais de négociation de titres	-0,138	-0,020	-0,046
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-1,157	-0,025	-0,949
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-0,891</b>	<b>0,062</b>	<b>-0,890</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,080	0,009	0,004
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,078	-0,016	-0,944
Régularisation du résultat non distribuable	0,274	0,023	-0,302
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,804</b>	<b>0,007</b>	<b>-1,246</b>
Distribution de dividendes	0,107	0,041	0,000
VL	8,081	8,869	8,795
<b>Ratios de Gestion des Placements</b>			
	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	1,298%	1,298%	1,149%
Autres Charges / Actif net moyen*	0,771%	1,024%	1,001%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen*	0,894%	1,500%	0,574%

\* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365 jours

#### **4.2. Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION PLUS est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fond.

la SCIF a droit à une commission de gestion égale à 1% HT l'an de la valeur de l'actif net du fonds. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu et imputée sur les frais généraux du fonds.

#### **4.3. Rémunération du dépositaire**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs du Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION PLUS.
- de l'encaissement des prix de vente des titres revenant au Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS ainsi que des dividendes.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net du fonds et versée trimestriellement à la BTK et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

#### **4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2015 sont de 1 680,093 dinars TTC.

#### **4.5. Redevance CMF sur les OPCVM**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION PLUS est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par FCP UNIVERS AMBITION PLUS au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du Fond Commun de placement, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

#### **4.6. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

#### **4.7 Frais de publication :**

Il s'agit des frais de publications légales et d'insertions au Journal Officiel.